

COMMUNE de VAIVRE ET MONTOILLE

39 grande rue

70000 VAIVRE ET MONTOILLE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 06 décembre 2018

SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LE MAIRE NADINE MUNIER ETAIENT PRESENTS :

MM. CHARLES RAGOT SARTORIO ROGER MONNIER PETITPERRIN
CASTAGNO BESANCON MONNET GOUTTEFROY CRAPOIX
ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : MM. MISUT (procuration à MUNIER)
PEROZ (procuration à ROGER) BRENEY (procuration à BESANCON) TANARI
(procuration à SARTORIO) BIGEY (procuration à MONNET) JOBERT
(procuration à CASTAGNO)

TOUTES LES DELIBERATIONS ONT ETE VOTEES A L'UNANIMITE

ECHANGE DE PARCELLES

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande qu'elle a reçue de madame Catherine GAILLARD concernant l'échange sans soulte de la parcelle cadastrée BM 170 de 16 centiares (propriété actuelle des consorts CHAVANNE) contre la parcelle cadastrée BM 171 de 12 centiares (propriété actuelle de la commune).

Le Conseil Municipal, l'exposé de madame le Maire entendu accepte l'échange sans soulte de la parcelle cadastrée BM 170 de 16 centiares appartenant aux consorts CHAVANNE contre la parcelle cadastrée BM 171 de 12 centiares appartenant à la commune.

Les frais d'acte seront à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal autorise madame le Maire à signer l'acte à intervenir.

RETROCESSION PARCELLES

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'elle a sollicité monsieur William BOUDOT pour la rétrocession des parcelles cadastrées BM 38 et BM 259 constituant l'emprise d'une partie de la rue de Baulère.

Le Conseil Municipal, l'exposé de madame le Maire entendu accepte la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées BM 38 et BM 259, demande leur classement dans le domaine public et précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal autorise madame le Maire à signer l'acte.

LOCATION DE TERRAINS

Madame le Maire s'exprime ainsi :

Dans le cadre de la délégation générale de fonction, vous m'avez autorisée à décider de la conclusion et de la révision du louage de biens.

J'ai procédé au renouvellement de la location des terrains à messieurs COUTELIER et REBILLET.

il s'agit de réviser annuellement les tarifs de ces locations suivant l'indice des fermages de l'année (Ind.2009 base 100)

Le Conseil Municipal l'exposé de madame le Maire entendu fixe le tarif de location des terrains comme suit :

- parcelle BO 172 (1ha 51a 90ca) à monsieur Christophe REBILLET :
100.61€ l'hect. x 1.5190 x indice des fermages de l'année
- parcelle BO 171 (54a 40ca) à monsieur Alain COUTELIER :
113.18€ l'hect. x 0.544 x indice des fermages de l'année

REGLEMENT D'ACCES ET D'UTILISATION DU TERRAIN MULTISPORTS

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la création du terrain multisports au sein du "CITY PARC DU LAC" il y a lieu de réglementer son accès et son utilisation.

Madame le Maire donne lecture du règlement qui sera annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, l'exposé de madame le Maire entendu approuve le règlement d'accès et d'utilisation du terrain multisports tel qu'annexé à la présente délibération.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Par délibération en date du 2 juillet 2018 vous m'avez autorisée à nommer les coordonnateur, coordonnateur adjoint, et agents recenseurs en vue du recensement de la population qui se déroulera début 2019.

Je vous propose de fixer leur rémunération comme suit :

- coordonnateur et coordonnateur adjoint
- 0.15 € par bulletin individuel
- 0.15 € par feuille de logement

- agents recenseurs
- 1.20 € par bulletin individuel
- 0.50 € par feuille de logement
- 0.60 € par dossier d'immeuble collectif
- 20.00 € par séance de formation
- 50.00 € forfait de déplacement

Le Conseil Municipal l'exposé de madame le Maire entendu approuve les rémunérations proposées.

CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Par délibération en date du 14 décembre 2017 vous m'avez autorisée à mettre en place une campagne de stérilisation des chats errants et à solliciter la fondation 30

millions d'amis.

Par courrier en date du 23 février 2018, la fondation m'a informée qu'elle n'était pas en mesure de répondre favorablement à notre demande.

En partenariat avec l'association Saônoise de Protection Animale je vous propose de poursuivre cette action en 2019 et de passer une convention avec la clinique vétérinaire "du chat perché" afin de définir les modalités des opérations de stérilisation.

Le Conseil Municipal, l'exposé de madame le Maire entendu l'autorise à passer une convention avec la clinique vétérinaire "du chat perché".

ADHESION ASSOCIATION AIIS

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition qu'elle a reçue concernant l'adhésion de la commune à l'Association Intercommunale d'Insertion de la région de Saulx et propose d'y adhérer moyennant une cotisation de 50€ pour 2018.

Une équipe de cette association d'insertion a réalisé les fresques sur 2 transformateurs, un à Vaivre et un à Montoille.

Le Conseil Municipal, l'exposé de madame le Maire entendu décide d'adhérer à l'association AIIS, de verser une cotisation de 50 € pour 2018, et autorise madame le Maire à signer la convention à intervenir.

CONVENTION D'UNE MISE A DISPOSITION D'UNE ALIMENTATION ELECTRIQUE POUR UNE DECORATION DE NOEL

Dans le cadre d la mise en place des décorations de Noël, madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer une convention avec un riverain pour la mise à disposition d'une alimentation électrique pour l'illumination d'une guirlande de Noël qui sera installée dans un séquoia de sa propriété.

Le Conseil Municipal l'exposé du maire entendu, autorise madame le Maire à signer la convention avec le riverain concerné.

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2019

Nadine MUNIER Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal, l'exposé de madame le Maire entendu et après en avoir délibéré décide d'ouvrir sur l'exercice 2019, dans l'attente de l'adoption du budget primitif les crédits suivants, qui seront repris au budget primitif 2019 :

- chapitre 21 - immobilisations corporelles 50 000 €
- chapitre 23 - immobilisations en cours 500 000 €

EXTENSION D'UN RESEAU BT

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de construction sur la parcelle cadastrée BP 332 lieu dit "Les Planches" il y a lieu de procéder à l'extension du réseau BT.

La longueur de cette extension est estimée à 55m, le montant prévisionnel des travaux s'élèvera à 6 343 € HT

En application de l'arrêté du 17 juillet 2008, ENEDIS prend à sa charge 40% du

montant des travaux.

Le Conseil Municipal, l'exposé de madame le Maire entendu ;

- décide l'extension du réseau BT lieu dit "Les Planches"
- valide la participation de la commune à hauteur des 60% restant dûs
- s'engage à prévoir au budget les crédits nécessaires.

Le Conseil Municipal autorise madame le Maire à signer les documents à intervenir.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des deux décisions prises dans le cadre de ses délégations de signature, à savoir :

- la consultation engagée pour les travaux de voirie rue du Many suivi de l'ouverture des plis pour attribution à l'entreprise Eurovia.

Le montant du marché s'élève à 159 974.75€ HT soit 191 969.70€ TTC

- la signature de 3 avenants sur le marché de mise aux normes accessibilité du centre de loisirs d'un montant global de 2 701.60€ HT

Vu pour être affiché le 10 décembre 2018 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à VAIVRE ET MONTOILLE, le 10 décembre 2018

Le Maire



Nadine MUNIER